

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 1, numéro 7, séances des 21 mars (PM) et 22 (PM) mars 2023

La partie patronale énonce ses préoccupations en matière de formation à distance et de diplomation

Les 21 et 22 mars derniers, le comité de négociation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) a rencontré le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) pour une cinquième séance de table depuis janvier, répartie en deux demi-journées. Le comité de négociation de l'ASPPC a fait un premier tour de piste des problèmes relatifs à la tâche vécus par le personnel enseignant. D'autres enjeux plus circonscrits ont ensuite été présentés en matière d'arbitrage, de mesures disciplinaires et administratives ainsi que de comités de la convention collective. De son côté, le CPNC a sommairement tracé les contours de sa demande liée aux modes d'enseignement et de diplomation, de même qu'il a exposé une proposition visant à clarifier la lecture de l'article 5-4.00 sur la sécurité d'emploi. Il est à noter que cette première étape de présentation des enjeux larges soulevés par les dépôts respectifs des parties devrait trouver une conclusion imminente. En effet, la partie syndicale a indiqué qu'elle estimait être en mesure de parvenir au terme de l'exercice, dès la séance de table du 4 avril, compte tenu du peu de discussions que parvient à susciter la formule retenue.

Tâche enseignante, réussite étudiante et inadéquation du financement

Ce fut à la partie syndicale de commencer les présentations le 21 mars dernier en après-midi, ce qu'elle

fit sur le vaste enjeu de la tâche enseignante. Pendant un peu plus d'une heure, elle exposa les différents problèmes relatifs aux paramètres associés au calcul de la charge individuelle d'enseignement (CI) et à l'allocation des ressources, mais elle prit aussi soin de situer sa présentation dans le cadre plus large des préoccupations enseignantes pour la réussite et la persévérance de la population étudiante.

Après un caucus de plus d'une heure, la partie patronale est revenue à la table avec une seule question sur le rôle et la portée que nous souhaitons voir réservées au comité interronde sur la tâche et la CI compte tenu des enjeux assez clairement identifiés que nous mettons au jeu sur la tâche.

Dans le viseur patronal : l'élargissement des modes d'enseignement et de formation

Il s'ensuivit une courte présentation du CPNC exposant la volonté patronale d'élargir les modes d'enseignement et de formation dans le réseau collégial. Alors que cette demande nous apparaissait occuper une place assez centrale dans son dépôt, nous fûmes surpris de constater que le tout fut bouclé en à peine dix minutes.

En substance, il fut mentionné que la référence aux modes d'enseignement et de diplomation pouvait englober différents types de cas de figure, mais que, pour les besoins de cette première présentation, deux seules

situations problématiques seraient exposées : celle de la formation à distance (FAD) - l'expression que la partie patronale continue de privilégier dans ce dossier - et celle de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Du point de vue patronal, il faut considérer ces demandes dans la perspective des orientations et des priorités gouvernementales affichées en matière de diversification de l'offre de formation afin de s'adapter aux besoins multiformes des populations étudiantes. Comme il l'avait exposé lors d'une rencontre précédente, le CPNC estime que la pérennité du réseau collégial doit passer par une révision de son offre de formation, autant sur le plan des formats offerts (durée et nature des diplômes) que sur celui des modèles d'enseignement y étant associés.

Sur ces modèles, la partie patronale a reconnu qu'elle avait une marge de manœuvre appréciable pour leur mise en œuvre, mais qu'au moment des consultations des parties locales prévues aux conventions collectives FEC et FNEEQ, les directions rencontraient souvent certaines résistances de la part du corps enseignant. Elle souhaitait connaître les irritants de la part du personnel enseignant en cette matière. En revanche, le CPNC a reconnu que l'un des modèles qu'il a pour mandat de développer dans le réseau ne trouve pas écho dans les textes actuels des conventions enseignantes. Il s'agit de la formation à distance asynchrone. Pour justifier ses prétentions, il a notamment évoqué le manque de locaux, les besoins diversifiés des effectifs étudiants, les difficultés de recrutement de personnel et les besoins de formation spécifiques à certaines régions.

Soulignons que la partie patronale a en outre tenu à indiquer que, selon la manière dont elle conçoit la FAD, celle-ci ne pourrait pas être offerte sur les mêmes bases qu'en temps de pandémie. Il s'agissait là d'une situation d'exception, lors de laquelle personne n'a eu l'occasion de faire des choix. On nous a dit souhaiter discuter ensemble d'une formation à distance qui puisse être déployée de manière « organisée, adaptée et prévue ». Par ailleurs, il fut précisé que l'objectif n'était pas de déployer une offre tous azimuts.

De manière plus large, l'organisation des cours sur une plage journalière de 8 h à 18 h - ce que nos vis-à-vis appellent « la culture du régulier » - a été dénoncée comme trop contraignante pour répondre aux difficultés

ci-haut mentionnées et aux besoins particuliers de certains types de stage se déroulant dans des cadres horaires atypiques.

Il fut aussi mentionné qu'en raison des délais de consultation, les collègues risquaient de perdre quelques contrats d'offre de formation (ex. COUD) au profit de concurrents externes, ce qui pouvait constituer un irritant d'un point de vue patronal.

Enfin, le CPNC souleva les enjeux qu'il percevait en matière de RAC. Selon lui, bien qu'à l'occasion des dernières négociations, des dispositions relatives aux activités de RAC furent introduites à la convention collective du personnel enseignant, force est de constater qu'elles n'ont pas permis de susciter l'engouement des profs pour autant. En revanche, puisque le développement de la reconnaissance des acquis et des compétences semble constituer un élément majeur du plan gouvernemental « Opération main-d'œuvre », il y a fort à parier qu'il existera une demande accrue notamment pour le développement d'outils d'évaluation des compétences de même que pour la prise en charge de dossiers de candidature. En vue de pouvoir répondre aux objectifs gouvernementaux de diplomation par cette voie, la partie patronale dit souhaiter l'adhésion de toutes les actrices et de tous les acteurs du réseau collégial, dont celle des enseignantes et enseignants.

La demi-journée de table s'est conclue sur cette présentation patronale, et ce n'est que le lendemain que la partie syndicale a pu poser un certain nombre de questions d'éclaircissement relativement à la FAD et à la RAC, questions par rapport auxquelles, il convient de le souligner, peu d'éclairages ont été offerts, la partie patronale rappelant qu'elle souhaitait d'abord et avant tout entreprendre des échanges sur les irritants vécus par les profs et mieux comprendre la résistance rencontrée face à ces modèles de formation.

D'autres problématiques syndicales et patronales mises en lumière

Par la suite, le comité de négociation de l'ASPPC a exposé quelques problématiques et pistes de solution visant à améliorer le processus d'arbitrage, à baliser le non-octroi de priorité d'emploi en tenant aussi compte de ce que prévoit la Loi sur les normes du travail (LNT, art. 124), à éviter les possibles contournements de la clause

d'amnistie (5-18.07 pour la FEC et 5-18.06 pour la FNEEQ) et, enfin, à revoir les mandats confiés à différents comités de la convention collective, plus spécifiquement le comité national de rencontre (CNR) et le comité consultatif national sur l'accès à l'égalité (CCNAE).

De son côté, le comité patronal a déposé un document de travail complémentaire aux réécritures techniques proposées deux semaines plus tôt en indiquant qu'il représentait le fruit d'un important travail de réflexion visant à simplifier la lecture du long et laborieux article 5-4.00 portant sur la sécurité d'emploi. En résumé, le CPNC propose d'y insérer un grand nombre de sous-titres de manière à ce que les parties locales soient plus rapidement en mesure de s'y retrouver. Le comité de négociation de l'ASPPC a répondu qu'il donnerait plus tard suite à ce document, mais qu'à courte échéance, il comptait plutôt consacrer ses énergies aux enjeux de fond, ce sur quoi la partie patronale est rapidement tombée d'accord.

Présentation convenue des processus décisionnels

En toute fin de rencontre, les parties ont tour à tour présenté les éléments centraux de leurs processus décisionnels respectifs. Compte tenu des informations plutôt génériques livrées de part et d'autre et faute de questions de fond formulées par les deux comités, l'exercice rencontra rapidement ses limites et la rencontre de table se termina largement à l'avance.

Étaient présent.es :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Élise Gagnon – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps
- Nancy Perron – MES

Problématiques abordées lors de la rencontre :

Par la partie syndicale

Thème 2 : Tâche, ressources et réussite étudiante

- La charge, sa mesure et sa transformation
- L'inadéquation des ressources
- La réussite étudiante

Thème 5 : Organisation et relations de travail

- Mesures disciplinaires et administratives
- Arbitrage
- Comités de la convention collective

Par la partie patronale

Thème 1 : Actualiser l'offre de service et de formation

- Modes d'enseignement et de diplomation
- Proposition de sous-titres article 5-4 (suite des réécritures techniques)

Prochaines rencontres de négociation :

- Le 4 avril (PM) et le 6 avril (PM) 2023

